



Traité Chabbath

Michna 6 - Chapitre 13

צבי שנכנס לבית, ונעל אחד בפניו--חייב; נעלוהו שניים, פטורין.
אם לא יכול אחד לנעול, ונעלוהו שניים--חייבין; ורבי שמואן
פור

Si un cerf est entré dans une maison, une personne a fermé la porte, elle est redevable. Si deux personnes ont fermé la porte ensemble, elles sont [toutes deux] redevables. Et Rabbi Chimon [les] exemptes.



La Clé de la Vie

Se préparer physiquement et spirituellement aux douleurs de l'accouchement.

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions